

**Procédure  
VAE - Validation des Acquis de l'Expérience  
des titres à finalité professionnelle polynésiens  
du Ministère en charge de la Formation Professionnelle**

Conditions requises : Détenir 3 ans d'expérience en lien avec le titre visé. La VAE est accessible à tous les profils ci-après :

- **Salariés** : quel que soit la nature du contrat de travail (CDI, CDD, intérimaire) ;
- **Non-salariés** : membre d'une profession libérale, exploitant agricole, artisan, commerçant, travailleur indépendant.
- **Agents publics** : stagiaire, titulaire ou non titulaire
- **En situation d'inactivité**

**Demandeurs d'emploi**

- **Bénévoles** : ayant une expérience associative ou syndicale, un mandat électif ; sportif de haut niveau
- **Militaire, contrat aidé.**

Le SEFI communique toutes les informations nécessaires sur le dispositif de la VA.E., du retrait du livret de recevabilité et de son dépôt. La suite de la procédure se déroule avec le CFPA, notamment la rédaction du dossier de validation.

**Pour consulter l'ensemble des titres à finalité professionnelle polynésiens du Ministère en charge de la formation professionnelle accessibles par la VAE : vous pouvez vous rendre directement sur le site internet du CFPA : [www.cfpa.pf](http://www.cfpa.pf)**

ETAPE	DOCUMENT	ORGANISME
<p><b><u>Etape 1 : Accueil - Information- Dépôt de la demande</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide pour établir la demande : information sur la procédure, rechercher le titre adapté à l'expérience du candidat, aide pour constituer la demande.</li> <li>- Retrait et envoi de la demande : le dossier comprenant le formulaire complété, accompagné des justificatifs est transmis au CFPA.</li> </ul>	Livret de recevabilité accessible au SEFI	SEFI vae@sefi.pf
<p><b><u>Etape 2 : Avis de recevabilité</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen du dossier</li> <li>- Notification au candidat de l'avis de recevabilité, accompagné du dossier de validation</li> </ul>	Avis de recevabilité Dossier de validation	CFPA
<p><b><u>Etape 3 : Préparation à l'évaluation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestation d'accompagnement visant à aider le candidat pour constituer le dossier de validation et lui présenter les modalités de l'évaluation (mise en situation professionnelle, questionnaire professionnel, questionnement à partir de productions, entretien technique, entretien final) ;</li> <li>- Inscription à la session d'évaluation</li> </ul>	Formulaire d'inscription	CFPA
<p><b><u>Etape 4 : Evaluation par le jury</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le candidat est convoqué à une session d'évaluation</li> <li>- Le jury évalue le candidat.</li> </ul>	Lettre de convocation Livret de recevabilité et dossier de validation	CFPA